

# Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

## Protection Judiciaire de la Jeunesse

### Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



## LES FERMETURES DE POSTES ET DE STRUCTURES SE METTENT EN PLACE : SEULE LA LUTTE POURRA LES EMPECHER !

Alors que la direction de la PJJ tente à tout prix de minimiser les transformations des missions et des structures, sur les terrains les attaques se multiplient et les changements touchent de nombreux établissements. Ce sont les personnels qui en font les frais et les jeunes pris en charge qui en pâtissent !

En effet, si la **commission Varinard** a rendu des conclusions des plus dangereuses pour l'avenir des missions éducatives la PJJ, **le Directeur de la PJJ**, tout en affirmant qu'il n'a pas à les commenter tant que le gouvernement n'a pas formulé de nouveaux projets, **met en place à marche forcée ses réformes**, liées au PSN. Pour mieux anticiper la liquidation de l'ordonnance de 45, la DPJJ organise **la grande braderie des missions éducatives de la PJJ** :

- les mesures civiles doivent disparaître des services dès 2009 et les milieux ouverts disparaissent,
- les PJM sont supprimées et ce sont les UEHD qui meurent,
- l'insertion est sommée de se réorganiser et la MAJ devient l'indicateur privilégié d'activité pour supprimer UEAJ et CAEI,
- et au prétexte de non-conformité au cahier des charges des UEHC, des foyers devront fermer d'ici 2011 !

Pour organiser ce démantèlement mais aussi pour répondre, voire anticiper, **les « injonctions de la RGPP »**, **la DPJJ**, bonne élève de la Réforme de l'Etat, après avoir « éteint » le corps des ATE, **organise et planifie les fermetures de postes et/ou de structures en 2009** :

- **Les personnels administratifs** sont les premiers visés : après avoir rayé de la carte 6 DR, l'interdépartementalité va fermer des DD et les plateformes de gestion sont mises en place par anticipation, ce sont **103 Equivalents Temps Plein Travaillés (\*) qui disparaîtraient dans les DD/DIR**. Et donc bien **plus de 103 emplois seraient supprimés en 2009** : en effet, pour 3 postes fermés en septembre c'est 1 seul ETPT, mais 3 emplois en moins pour l'année suivante ! Alors que **63 emplois (\*)** dans cette filière ont **déjà disparu en 2008**, de nombreux autres postes de Secrétaires et d'Adjoints Administratifs, mais aussi de Directeurs et d'Adjoints Techniques seraient « liquidés ».
- **Pour les Hébergements** :
  - Dans les **foyers**, prévue pour cette année lors du CTP, **la norme de 14 éducateurs est reportée à 2011 et 16 ETPT disparaîtraient en 2009 (\*)** dans les hébergements collectifs.
  - Pour les **UEHD** et Hébergements Individualisés /Placements Familiaux, ce seraient **68 ETPT (\*)** qui seraient **perdus** et de nombreux hébergements diversifiés seraient fermés.
- **Pour les services de Milieux Ouverts** : alors que le directeur indique la nécessité de renforcer ce secteur, ce sont **20 ETPT (\*)** qui « **s'envoleraient** » et les **restructurations/fermetures départementales** qui se multiplieraient.
- **Pour l'Insertion**, de nombreux postes en CAEI ou UEAJ seraient **supprimés** et d'autres seraient **redéployés** pour les modules **suivi/accompagnement organisés à partir des MO et Hébergements**. La DPJJ qui prétendait augmenter de 91 le nombre d'ETPT prévus pour l'insertion, les attribue à d'autres missions : les activités obligatoires en milieu ouvert et en hébergement !

**TOUS LES SERVICES sont ou vont donc être touchés par des RESTRUCTURATIONS.**

Dès cette rentrée 2009, l'administration envisage de faire disparaître un service de milieu ouvert sur deux ici, de fermer une vingtaine de postes de directeurs là, de transférer plus de 100 postes de personnels administratifs affectés en DD vers une plate forme ministérielle de gestion régionale ou encore lance « des appels d'offre » pour une mobilité en dehors de tout mouvement géré par les CAP ! Et l'inventaire ne s'arrête pas là quand certains sont enjoins de ne prendre que des mesures pénales, que des foyers, des CAEI ou UEAJ sont fermés, des services mutualisés autoritairement, des ouvertures sont annulées...

Parmi ces attaques, les contractuels vont subir la première vague de licenciements : entre août 2008 et novembre 2008, ce sont plus de 100 contrats qui n'ont pas été renouvelés et ce, de façon arbitraire...

**Ce n'est pas parce que la DPJJ tente de faire porter la responsabilité de la décision sur les DIR, qu'elle est dédouanée de la suppression de plus de 200 ETPT nationalement en 2009 (\*), dans les services éducatifs et administratifs existants. Et ce chiffre pourrait être multiplié par 3 en septembre si les postes sont fermés lors de la mobilité 2009. Dans cette hypothèse, cela équivaldrait à la perte de 600 emplois pour la PJJ !**

**Et dans ce contexte, c'est bien la DPJJ qui de plus a choisi et imposé d'allouer à l'enfermement (EPM/CEF) plus de 110 ETPT supplémentaires (\*) en 2009, ce sans compter les affectations en Quartier Mineur !**

Face à une telle situation, nul ne peut ignorer les conséquences d'une telle politique et nous ne pouvons laisser la direction de la PJJ organiser, sans état d'âme, la mise à mort de notre administration éducative, pour la livrer pieds et poings liés à l'Administration Pénitentiaire.

En cohérence avec notre appel national aux autres organisations syndicales de décembre dernier, nous appelons les sections SNPES/PJJ, au niveau départemental comme régional, à susciter un mouvement unitaire le plus large possible pour interrompre cette destruction de la PJJ dont les personnels et les jeunes suivis sont les victimes toutes désignées !

**TOUTES LES CONDITIONS SONT REUNIES POUR QUE LES MISSIONS EDUCATIVES ET LES PERSONNELS SOIENT DEFENDUS AVEC TOUT L'ENGAGEMENT NECESSAIRE :**

**TOUS EN GREVE LE JEUDI 15 JANVIER 2009 !**

Dans la perspective de la parution de la circulaire de mobilité 2009, notre mouvement s'inscrit donc dans la durée. La journée de grève interprofessionnelle et unitaire du 29 janvier est une échéance importante pour lutter contre la politique gouvernementale de casse des services publics et de régression sociale. Elle sera d'autant plus forte qu'elle portera les différentes luttes sectorielles qui auront pu se développer.

C'est pourquoi notre mouvement contre la casse du service public d'éducation au ministère de la justice ne doit pas être mis en concurrence avec la journée du 29 janvier.

**La direction de la PJJ avance coûte que coûte et à marche forcée dans l'application de sa politique, il y a urgence à réagir pour la faire reculer. Le SNPES-PJJ appelle à faire du 15 janvier un moment fort de la construction d'un mouvement de grève reconductible.**

Paris, le 13 janvier 2009.

**(\*)cf.** : Méthode de calcul de la carte des emplois 2009 que la DPJJ vient enfin de nous fournir (ces documents sont disponibles sur notre site)... sans pour autant nous donner la véritable répartition nationale des emplois qu'elle s'était engagée à nous donner :

**Toutes les informations ne méritent sûrement pas d'être portées à la connaissance de tous les personnels, ils pourraient comprendre la Bonne et Heureuse Année que la Direction de la PJJ leur prépare pour 2009 !!!**